

DUAL SHOCK = DOUBLE CHOC POUR SONY

Soumis par robocop
29-03-2005

Vous vous souvenez du procès Sony contre la société californienne Immersion (voir news de Septembre 2004 et celle de Janvier 2005)... et bien le jugement a été rendu et Sony comdamné à payer 90,7 millions de dollars de dommages et intérêts et surtout d'interrompre les ventes de ses consoles Playstation et Playstation 2 sur le territoire américain. Bien sur Sony conteste le jugement et fait appel.La technologie DualShock présente dans les manettes avait été brevetée par la société Immersion.Plagiat ou simple démonstration de la force des lois et surtout des avocats américains...